
PRÉSIDENCE DE LA RÉPUBLIQUE

DÉCRET N° 2024 – 859 DU 27 MARS 2024
portant approbation du Plan national de Contingence
de la République du Bénin.

LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE,
CHEF DE L'ÉTAT,
CHEF DU GOUVERNEMENT,

- Vu** la loi n° 90-32 du 11 décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin, telle que modifiée par la loi n° 2019-40 du 07 novembre 2019 ;
- vu** la décision portant proclamation, le 21 avril 2021 par la Cour constitutionnelle, des résultats définitifs de l'élection présidentielle du 11 avril 2021 ;
- vu** le décret n° 2023-507 du 10 octobre 2023 portant composition du Gouvernement ;
- vu** le décret n° 2021-401 du 28 juillet 2021 fixant la structure-type des ministères, tel que modifié par le décret n° 2022-476 du 03 août 2022 ;
- vu** le décret n° 2011-834 du 30 décembre 2011 portant création, composition, attributions et fonctionnement de la Plate-forme nationale de Réduction des Risques de Catastrophe et d'Adaptation au Changement climatique (PFNRRC-ACC) en République du Bénin ;
- vu** le décret n° 2023-334 du 21 juin 2023 portant mesures et procédures de réduction des risques de catastrophe, d'urgence sanitaire et de protection civile ;
- vu** le décret n° 2023-372 du 19 juillet 2023 portant attributions, organisation et fonctionnement du Ministère de l'Intérieur et de la Sécurité publique ;
- sur** proposition du Ministre de l'Intérieur et de la Sécurité publique,
- le** Conseil des Ministres entendu en sa séance du 27 mars 2024,

DÉCRÈTE

Article premier

Est approuvé, tel qu'il figure en annexe au présent décret, le Plan national de Contingence.

Article 2

Le Ministre de l'Intérieur et de la Sécurité publique, président de la plateforme nationale de Réduction des risques de catastrophe et d'adaptation au changement climatique, en liaison avec les ministres membres de la plateforme, est chargé de



prendre les dispositions nécessaires pour la préparation permanente des différents acteurs et structures concernées à la mise en œuvre du Plan national de Contingence.

Article 3

Le présent décret, qui prend effet à compter de la date de sa signature, abroge les dispositions du décret n° 2010-267 du 11 juin 2010 portant approbation du Plan national de Contingence ainsi que toutes autres dispositions antérieures contraires. Il sera publié au Journal officiel.

Fait à Cotonou, le 27 mars 2024

Par le Président de la République,
Chef de l'État, Chef du Gouvernement,



Patrice TALON.-

Le Ministre de l'Economie
et des Finances,



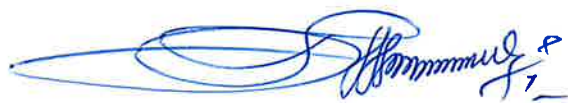
Romuald WADAGNI
Ministre d'Etat

Le Ministre de l'Intérieur
et de la Sécurité publique,



Alassane SEÏDOU

Le Ministre de l'Agriculture,
de l'Elevage et de la Pêche,



Gaston Cossi DOSSOUHOU

Le Ministre du Cadre de Vie et des Transports,
chargé du Développement durable,



José TONATO

Le Ministre des Affaires Sociales
et de la Microfinance,



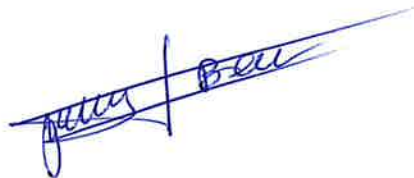
Véronique TOGNIFODE

Le Ministre de la Décentralisation
et de la Gouvernance locale,



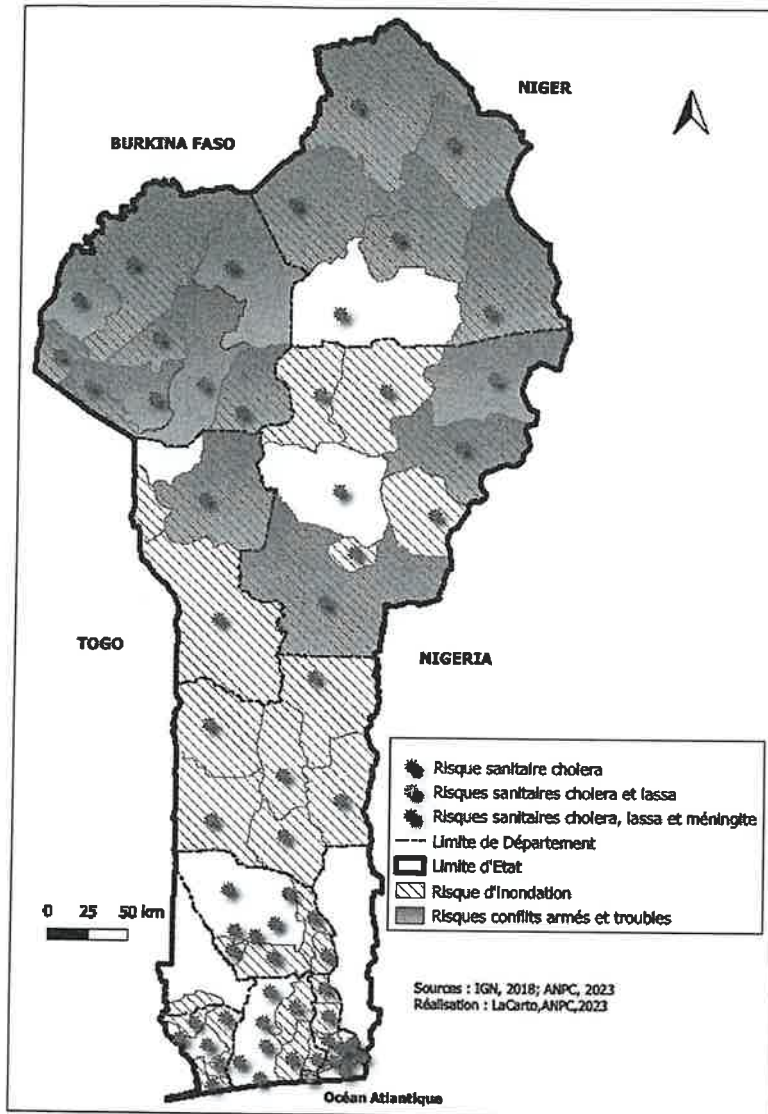
Raphaël Dossou AKOTEGNON

Le Ministre de la Santé,



Benjamin Ignace B. HOUNKPATIN

AMPLIATIONS : PR 6 ; AN 4 ; CC 2 ; CS 2 ; C.COM 2 ; CES 2 ; HAAC 2 ; HCJ 2 ; MISP 2 ; MEF 2 ; MASM 2 ; MCVT 2 ;
MAEP 2 ; MS 2 ; MDGL 2 ; AUTRES MINISTÈRES 15 ; SGG 4 ; JORB 1.



PLAN NATIONAL DE CONTINGENCE

Version	Finale
Aléas couverts	Inondations, conflits armés, instabilités et troubles, épidémies et pandémies
Participants	Membres de la PNRRC-ACC, personnes ressources
Période couverte	Septembre 2023 - Août 2024
Dernière mise à jour	Septembre 2023
Responsable	ANPC

TABLE DES MATIERES

1. Introduction
2. objectifs
3. Présentation des aléas
4. Profils des aléas (matrice d'analyse)
5. Suivi des risques
6. Activités de réponse prioritaires
7. Accords de coordination
8. Matrice d'activation du plan
9. Plans sectoriels et besoins de financement
10. Annexes

SIGLES ET ABRÉVIATIONS

ANCB	: Association Nationale des Communes du Bénin
ANJE	: Alimentation du Nourrisson et du Jeune Enfant en situation d'urgence
ANPC	: Agence Nationale de Protection Civile
ANSSP	: Agence Nationale des Soins de Santé Primaires
ARV	: Antirétroviral
ATPE	: Aliment Thérapeutique Prêt à l'Emploi
CIPA	: Cellule Interinstitutionnelle de Prévision et d'Alerte
COS/FONCAT	: Conseil d'Orientation Stratégique du Fonds National de réponse aux Catastrophes
CRB	: Croix Rouge Béninoise
DDASM	: Direction Départementale des Affaires Sociales et de la Microfinance
DGPR	: Direction Générale de la Police Républicaine
DLM	: Dispositif de Lavage de Main
EPI	: Equipement de Protection Individuelle
FAO	: Food and Agriculture Organization (Fonds des Nations Unies pour l'alimentation et l'Agriculture)
FDS	: Force de Défense et de Sécurité
FONCAT	: Fonds National de réponse aux Catastrophes
GANI	: Groupe Armé Non Identifié
MEF	: Ministère de l'Economie et des Finances
MISP	: Ministère de l'Intérieur et de la Sécurité publique
MON	: Mode Opératoire Normalisé
MS	: Ministère de la Santé
NFI	: Non Food Item (Produit non alimentaire servi en situation d'urgence)
OMS	: Organisation Mondiale de la Santé
ONG	: Organisation Non Gouvernementale
ORSEC	: Organisation des Secours
PAM	: Programme Alimentaire Mondial
PCC	: Plan de Contingence Communal
PCF	: Poste de Commandement Fixe
PCO	: Poste de Commandement Opérationnel
PCRRC/ACC	: Plateforme Communale de Réduction des Risques de Catastrophe
PDI	: Personne Déplacée Interne
PDNA	: Post Disaster Needs Assessment (Évaluation des besoins post-catastrophe)
PDRRC/ACC	: Plateforme Départementale de Réduction des Risques de Catastrophe et d'adaptation aux Changements Climatiques
PNC	: Plan National de Contingence
PNRRC-ACC	: Plateforme Nationale de Réduction des Risques de Catastrophe et d'Adaptation aux Changements Climatiques
PTF	: Partenaire Technique et Financier
RSO :	: Soluté de Réhydratation Orale
RRC	: Réduction des Risques de Catastrophe
SE	: Secrétaire Exécutif
SNU	: Système des Nations Unies
SP-CAN	: Secrétariat Permanent du Conseil de l'Alimentation et de la Nutrition
UN	: United Nations (Nations Unies)

UNFPA
UNHCR
UNICEF
WASH

: Fonds des Nations Unies pour la Population
: Haut-Commissariat des Nations Unies pour les Réfugiés
: Fonds des Nations Unies pour l'Enfance
: Eau Hygiène et Assainissement

6

Sommaire

Sommaire.....	2
1. Introduction et objectifs	3
2. Définition du profil de risques	4
3. Profils des aléas	7
4. Matrice de monitoring des risques.....	8
5. Plan global de la préparation.....	11
6. Plan sectoriel potentiel de réponse et besoins de financement	16
7. Mécanisme de coordination du suivi et réponse des catastrophes.....	23
8. Plan orsec en lien avec tous les différents niveaux	25
9. Procédures de mise en œuvre du plan – étapes de réponse rapide coordonnée 27	
10. Annexes	Erreur ! Signet non défini.
11. Table des matières	32



1. Introduction

1.1. Contexte et justification

A l'instar des autres pays du monde, le Bénin est confronté aux aléas naturels, climatiques et anthropiques. Quand bien même il n'est pas en permanence en situation de crise ou de catastrophe, le Bénin doit se préparer chaque année à l'éventualité d'une crise ou d'une catastrophe afin d'anticiper et de faire efficacement face aux situations d'urgence qui en découleraient.

Les inondations de 2022 n'ont épargné aucun secteur au Bénin. Dans le secteur agricole, plus de 61 761 Ha de cultures ont été inondées dont 28 397 Ha de superficies inondées non-récupérables. Quant aux secteurs sociaux, les inondations de 2022 ont impacté 197 182 personnes dans une quarantaine de communes avec 60 décès dont 10 dus aux inondations, 47 aux accidents liés à l'eau et 03 personnes disparues. De même, 30 centres de santé, 178 écoles maternelles et primaires, 16 collèges ont été inondées, décoiffées ou inaccessibles en 2022 contre 75 modules de classes impactées par les inondations en 2019. (Source PDNA 2022).

Au niveau des infrastructures, 1922,88 km de routes et pistes rurales ainsi que 12 ponts, 48 ponceaux et 30 radiers submersibles (dalots) ont été endommagés. Les inondations de 2022 ont produit des effets globaux (dommages et pertes) de l'ordre de 190 440 578 371 FCFA.

La situation touchant actuellement les pays du Sahel central (Burkina Faso, Mali et Niger) a affecté le Bénin en 2019. Cette instabilité croissante en raison de la montée de la violence et de l'insécurité liées aux activités des groupes armés non identifiés s'est étendue depuis novembre 2021 aux départements frontaliers du Nord Bénin, affectant les départements de l'Atacora et de l'Alibori. Les communes de l'Atacora (communes de Matéri, de Coby et de Tanguéta à l'Ouest et la commune de Kérou à l'est.) et de l'Alibori (communes de Banikoara et de Karimama), y compris les parcs de la Pendjari et du W, sont désormais sujets à une recrudescence relative d'attaques par des groupes armés non identifiés.

Par ailleurs, les épidémies telles que le choléra, la méningite, la rougeole, la fièvre hémorragique à virus Lassa et la COVID-19 ont été également enregistrées. Le coronavirus continue d'être une menace pour le Bénin qui avait enregistré 8 227 cas confirmés dont 8067 cas guéris et 105 décès.

La catastrophe peut être définie comme une rupture grave du fonctionnement d'une communauté ou d'une société impliquant d'importants impacts, notamment des pertes en vies humaines, des dégâts matériels, économiques ou environnementaux que la communauté ou la société affectée ne peut surmonter avec ses propres ressources¹

Une crise quant à elle, est une rupture du fonctionnement d'une communauté ou d'une société pouvant impliquer ou non des impacts, notamment des pertes en vies humaines,

¹ Décret n°2023-334 du 21 juin 2023 portant mesures et procédures de réduction des risques de catastrophes, d'urgence sanitaire et de protection civile en République du Bénin

des dégâts matériels, économiques ou environnementaux que la communauté ou la société affectée peut surmonter avec ses propres ressources².

Se fondant sur cette nuance qui existe entre la crise et la catastrophe, le présent Plan national de Contingence a vocation d'être un plan de préparation et de gestion de crise et non un plan de gestion de catastrophe.

Le plan de gestion des catastrophes au Bénin est le Plan d'Organisation des Secours ou plan ORSEC.

1.2. Objectifs

Le plan de contingence multirisque vise à identifier les risques auxquels le pays peut faire face afin de favoriser une intervention appropriée et efficace aux besoins des populations touchées.

Il a pour objectif d'établir le profil des aléas, la matrice de monitoring des risques, de définir clairement les rôles et responsabilités des acteurs, le mécanisme de coordination, d'identifier les besoins et les gaps, de disposer du mapping des pré-positionnements, de calculer les coûts initiaux et d'identifier les bénéficiaires potentiels.

Le Plan national de Contingence multirisque étant un processus dynamique, il sera révisé chaque année pour s'assurer que la coordination est renforcée et efficace et sa portée couvre les quatre (04) premières semaines du début d'une catastrophe.

2. Définition du profil de risques

Lors de l'atelier d'élaboration du plan de contingence, les membres de la Plateforme nationale de réduction des Risques de catastrophe ont énuméré et analysé les potentiels aléas ou risques de catastrophe auxquels le Bénin pourrait faire face en 2024. Ce travail en plénière a consisté à faire un croisement entre la probabilité des aléas et leur impact sur la base des historiques des situations d'urgence et/ou de catastrophes passées, des faits vécus et des expériences.

Les cinq (05) aléas catégorisés sont :

- aléas naturels ;
- conflits armés et troubles à l'ordre public ;
- épidémies et pandémies ;
- changements dans l'environnement socio-économique ;
- risques industriels.

2.1- Aléas naturels : . Durant les dix dernières années, le Bénin a connu une série de catastrophes dont les inondations meurtrières de 2010 qui ont occasionné 46 décès et 127 milliards FCFA de perte sur le produit intérieur brut (PDNA 2010). Les inondations de 2019 ont occasionné d'importants dégâts notamment 27 décès, 317 576 personnes sinistrées, plusieurs hectares de cultures emportées et cinquante-trois milliards deux cent quatre-vingt-quinze millions (53.295.000.000) francs CFA de dommages et pertes (PDNA 2019). Celle de

² Décret n°2023-334 du 21 juin 2023 portant mesures et procédures de réduction des risques de catastrophes, d'urgence sanitaire et de protection civile en République du Bénin

2022 ont causé 60 décès dont 10 dus aux inondations, 47 aux accidents liés à l'eau avec 03 personnes disparues et ont produit des effets globaux (dommages et pertes) de l'ordre de 190 440 578 371 FCFA (PDNA 2022).

2.2- Conflits armés et troubles à l'ordre public

Ce plan de contingence se focalise sur les conséquences liées aux conflits armés et aux troubles à l'ordre public pouvant occasionner des déplacements forcés et engendrer des personnes déplacées internes.

Le Bénin fait face à des aléas liés aux conflits entre les éleveurs et les agriculteurs, aux conflits liés à la propriété foncière et aux conflits liés aux enjeux politiques ou ayant un lien avec l'exercice du pouvoir traditionnel. La violence des affrontements entre communautés se transforme rarement en des situations d'urgences humanitaires qui vont au-delà des capacités locales de réponse.

L'instabilité croissante en raison de la montée relative de la violence et de l'insécurité liées aux activités des groupes armés non identifiés dans les départements de l'Atacora (communes de Matéri, de Cobly et de Tanguiéta à l'Ouest et la commune de Kérou à l'est.) et de l'Alibori (communes de Banikoara et de Karimama) a amené l'Etat béninois à mettre en place un dispositif sécuritaire composé de tous les acteurs, notamment les forces de défense et de sécurité en première ligne, qui s'emploient avec tous les moyens dont ils disposent à travailler pour stopper la menace et les risques. Malgré les efforts louables du Gouvernement, cette situation a néanmoins provoqué le déplacement interne des populations qui est estimé à 1182 ménages (8274 personnes) dont 560 ménages (3920 personnes) dans l'Atacora et 622 ménages (4354 personnes) dans l'Alibori en 2023.

Au 29 août 2023, le Bénin compte 13.114 réfugiés et demandeurs d'asile enregistrés, dont 10.000 sont au nord dans les départements de l'Atacora et Alibori. Le nombre de réfugiés et de demandeurs d'asile enregistrés est en nette progression, passant de 3.357 à la fin de 2022 à 13.114 en septembre 2023.

2.3 - Épidémies et pandémies

2.4- Changements dans l'environnement socio-économique

2.5- Risques industriels : le risque industriel existe mais il présente un faible taux de risque. La concentration de richesses et de populations dans la zone portuaire et industrielle de Cotonou, ainsi que le passage des camions transportant des matériaux dangereux (notamment transport d'uranate du Niger vers le port de Cotonou) pour l'accès au port de Cotonou ou le commerce avec le Nigéria, sont autant de facteurs d'exposition aux risques d'accidents industriels tels que les explosions, les incendies ou la contamination. La ville de Cotonou et ses agglomérations environnantes (Abomey-Calavi, Sèmè-Podji) concentrent la

majeure partie des produits chimiques autres que phytosanitaires, importés et /ou utilisés au Bénin (Profil National de gestion des substances chimiques, 2014).

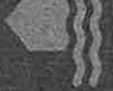
Le projet d'installation et d'opérationnalisation du pipeline reliant le Bénin au Niger présente aussi des risques qui retiennent l'attention.



3. Profils des aléas

Cette section est une synthèse des informations relatives à l'aperçu des risques. Elle donne un aperçu d'un classement et d'une hiérarchisation des risques en utilisant des couleurs, le rouge correspondant au risque le plus élevé, l'orange/jaune au risque moyen et le vert au risque faible. L'analyse des aléas a permis d'identifier ceux qui auraient le plus de probabilité de survenir et qui auraient le plus d'impact dans le contexte du Bénin. Les aléas présentant un score plus élevé ont été retenus dans le cadre du plan de contingence. Il s'agit des trois aléas suivants : Aléas climatiques et naturels, les conflits armés, instabilités et troubles et les épidémies.

- Aléas climatiques et naturels notamment les inondations : Selon les membres de la plateforme, il est très probable que les inondations surviennent avec un impact sévère qui pourrait provoquer des dérèglements du système humanitaire avec des besoins de ressources additionnelles considérables.
- Conflits armés et troubles : Confrontés à cette nouvelle menace d'extrémisme violent et de terrorisme, les participants ont jugé que la survenance de cet aléa est probable et a déjà eu lieu à plusieurs reprises avec un impact sévère causant des perturbations sérieuses des programmes habituels et de l'aide humanitaire qui pourrait atteindre les réfugiés, les demandeurs d'asile, les personnes déplacées internes et les communautés d'accueil ;
- Les épidémies : Tenant compte de sa manifestation à plusieurs reprises et de sa survenance probable, les membres de la plateforme ont jugé que l'impact des épidémies est modéré et rend les capacités nationales minimales avec des besoins des ressources additionnelles

Critique						
Besoin d'assistance humanitaire massive. Programmes habituels bloqués. Corporate emergency						
Sévère Dérèglement du système humanitaire, ressources additionnelles considérables requises, responsabilités Cluster Leads, capacités nationales insuffisantes. Perturbation sérieuse des programmes habituels.						
Modéré Capacités nationales et partenaires minimales, besoin de ressources additionnelles. Perturbation des programmes habituels.						
Minime Réponse effectuée avec moyens existants, mais perturbe les programmes habituels. Capacités nationales ou partenaires suffisantes.						

	Conflit intercommunautaire Au chapitre 2, 05 aléas ont été catégorisés et ne contient pas le conflit intercommunautaire. Donc il serait nécessaire de le supprimer.
	Epidémies et pandémies
	Changements socio-économiques
	Risques industriels
	Aléas climatiques et naturels (inondation en priorité)
	Conflits armés, instabilité et troubles Conflits armés, instabilité et troubles

Handwritten signature

Négligeable Réponse effectuée avec moyens existants, capacités nationales suffisantes.					
IMPACT ↑	Très peu probable Rarement ou jamais eu lieu dans le passé, 20% de chance.	Peu probable Entre 20 et 40% de chance. A déjà eu lieu dans le passé.	Probabilité Modérée Entre 40 et 60% de chance. A déjà eu lieu à quelques reprises.	Probable Entre 60 et 80% de chance. A déjà eu lieu à plusieurs reprises.	Très probable Plus de 80% de chance. A déjà eu lieu fréquemment dans le passé.
PROBABILITE →					

4. Matrice de Monitoring des risques

Les tableaux ci-dessous donne un aperçu des domaines opérationnels qui font partie de la mise en œuvre du plan de préparation. Il indique selon les risques identifiés les moyens de suivi ainsi que les responsables du suivi et du déclenchement de l'alerte.

Type de risque	Indicateur de suivi	Seuil d'alerte			Fréquence	Responsable
Conflits armés, et troubles	Nombre de personnes en déplacement forcé par semaine.	Seuil orange : 100 par commune. Action : Activer la plateforme de réduction des risques de catastrophe au niveau préfectoral. Seuil rouge : 1500 au niveau national Action : Activer la plateforme au niveau national.			Hebdomadaire	Maires/SE
	Nombre de service sociaux communautaires fermés ou fonctionnant a minima.	Seuil orange : 1 service social communautaires fermé ou fonctionnant a minima. Activation de la plateforme communale de réduction des risques. Seuil rouge : Plus d'un service social communautaires fermés ou fonctionnant a minima. Déclenchement des mécanismes de la réponse.			Mensuelle	Maires/SE
	Nombre de cas suspect de maladies à potentiel épidémique enregistrés	Le seuil d'alerte/épidémique variable selon la maladie à potentiel épidémique (Voir guide Surveillance Intégrée des Maladies et Riposte et Fiche technique) - Choléra, Fièvre hémorragique Virale, Mpox (Variole du singe), Polio : 1 cas - Méningite, Rougeole.... Actions :			Hebdomadaire	Direction de la Surveillance de l'Epidémiologie et de la

Type de risque	Indicateur de suivi	Seuil d'alerte	Fréquence	Responsable																																																		
		- Seuil d'alerte : Investigation pour confirmation des cas - Seuil épidémique : Riposte selon le plan de réponse spécifique à la maladie		Riposte/ANSSP/MS																																																		
	Taux de létalité	Augmentation de la proportion de décès lié à la maladie sur le nombre total de cas enregistré Exemple : Choléra taux de létalité acceptable $\geq$ à 1%. (Voir guide Surveillance Intégrée des Maladies et Riposte) Actions : - Investigation - Renforcement de la prise en charge des cas - Renforcement de la communication	Journalière	Direction de la Surveillance de l'Epidémiologie et de la Riposte/ANSSP/MS																																																		
	Décès suspects en communauté (cause non évidente)	Survenue inhabituelle de décès dans une famille/communauté Actions : Investigations et riposte au besoin	Hebdomadaire	Direction du Système																																																		
Inondations	Niveau de pluviométrie	<table><caption>Tableau 15: Niveaux d'alerte suivants les différentes communes</caption><thead><tr><th>Niveau d'alerte</th><th>Vertes (mm)</th><th>Jaune (mm)</th><th>Orange</th><th>Rouge</th></tr></thead><tbody><tr><td>Cotonou</td><td>< 50</td><td>50 - 80</td><td>80 - 100</td><td>> 100</td></tr><tr><td>Porto Novo</td><td>< 50</td><td>50 - 80</td><td>80 - 100</td><td>> 100</td></tr><tr><td>Allada</td><td>< 40</td><td>40 - 70</td><td>70 - 90</td><td>> 90</td></tr><tr><td>Aplahoué</td><td>< 45</td><td>45 - 70</td><td>70 - 90</td><td>> 90</td></tr><tr><td>Bolicon</td><td>< 60</td><td>60 - 90</td><td>90 - 110</td><td>> 110</td></tr><tr><td>Abomey</td><td>< 60</td><td>60 - 90</td><td>90 - 110</td><td>> 110</td></tr><tr><td>Savalou</td><td>< 60</td><td>60 - 100</td><td>100 - 120</td><td>> 120</td></tr><tr><td>Savè</td><td>< 80</td><td>80 - 130</td><td>130 - 150</td><td>> 150</td></tr><tr><td>N'Dali</td><td>< 30</td><td>30 - 60</td><td>60 - 80</td><td>> 80</td></tr></tbody></table> Orange : Risque moyen de catastrophe. Actions à mener : - Elaboration et diffusion des bulletins d'alerte conformément au MON (Protocole Normalisé de Communication) ;	Niveau d'alerte	Vertes (mm)	Jaune (mm)	Orange	Rouge	Cotonou	< 50	50 - 80	80 - 100	> 100	Porto Novo	< 50	50 - 80	80 - 100	> 100	Allada	< 40	40 - 70	70 - 90	> 90	Aplahoué	< 45	45 - 70	70 - 90	> 90	Bolicon	< 60	60 - 90	90 - 110	> 110	Abomey	< 60	60 - 90	90 - 110	> 110	Savalou	< 60	60 - 100	100 - 120	> 120	Savè	< 80	80 - 130	130 - 150	> 150	N'Dali	< 30	30 - 60	60 - 80	> 80	Journalière	METEO
Niveau d'alerte	Vertes (mm)	Jaune (mm)	Orange	Rouge																																																		
Cotonou	< 50	50 - 80	80 - 100	> 100																																																		
Porto Novo	< 50	50 - 80	80 - 100	> 100																																																		
Allada	< 40	40 - 70	70 - 90	> 90																																																		
Aplahoué	< 45	45 - 70	70 - 90	> 90																																																		
Bolicon	< 60	60 - 90	90 - 110	> 110																																																		
Abomey	< 60	60 - 90	90 - 110	> 110																																																		
Savalou	< 60	60 - 100	100 - 120	> 120																																																		
Savè	< 80	80 - 130	130 - 150	> 150																																																		
N'Dali	< 30	30 - 60	60 - 80	> 80																																																		

Type de risque	Indicateur de suivi	Seuil d'alerte	Fréquence	Responsable																																								
		- Activation des Plateformes de réduction des risques de catastrophe - Poursuite de la sensibilisation ; - Pré positionnement des stocks d'urgence Rouge : Risque élevé de catastrophe Actions à mener : - Poursuite de l'élaboration et de la diffusion des bulletins d'alerte ; - Renforcement de la sensibilisation des populations ; - Activation des clusters ; - Déplacement des populations des zones inondées et inondables																																										
	Niveau hydrométrique	<table><tr><th>Niveau d'alerte</th><th>Ouémé à Bétérou</th><th>Ouémé à Savé</th><th>Ouémé à zagnanado</th><th>Ouémé à Bonou</th><th>Beffa Vossa</th><th>Niger à Malanville</th><th>Mono à Athiéme</th></tr><tr><td>Verte (cm)</td><td>0 - 575</td><td>0- 600</td><td>0 - 625</td><td>0 - 550</td><td>0 - 350</td><td>0-675</td><td>0-575</td></tr><tr><td>Jaune (cm)</td><td>575 -725</td><td>600-775</td><td>625-750</td><td>550 - 700</td><td>350 - 450</td><td>675-775</td><td>575-700</td></tr><tr><td>Orange (cm)</td><td>725-800</td><td>775-900</td><td>750 -850</td><td>700 - 800</td><td>450 - 525</td><td>775 - 850</td><td>700- 800</td></tr><tr><td>Rouge (cm)</td><td>800 et +</td><td>900 et +</td><td>850 et +</td><td>800 et +</td><td>525 et +</td><td>850 et +</td><td>800 et +</td></tr></table> Orange : Risque moyen de catastrophe Actions à mener : - Elaboration et diffusion des bulletins d'alerte conformément au MON (Protocole Normalisé de Communication) ; - Activation des Plateformes de réduction des risques de catastrophe - Poursuite de la sensibilisation ;	Niveau d'alerte	Ouémé à Bétérou	Ouémé à Savé	Ouémé à zagnanado	Ouémé à Bonou	Beffa Vossa	Niger à Malanville	Mono à Athiéme	Verte (cm)	0 - 575	0- 600	0 - 625	0 - 550	0 - 350	0-675	0-575	Jaune (cm)	575 -725	600-775	625-750	550 - 700	350 - 450	675-775	575-700	Orange (cm)	725-800	775-900	750 -850	700 - 800	450 - 525	775 - 850	700- 800	Rouge (cm)	800 et +	900 et +	850 et +	800 et +	525 et +	850 et +	800 et +	Journalier	Cellule Interinstitutionnelle de la Prévision et d'Alerte (CIPA)
Niveau d'alerte	Ouémé à Bétérou	Ouémé à Savé	Ouémé à zagnanado	Ouémé à Bonou	Beffa Vossa	Niger à Malanville	Mono à Athiéme																																					
Verte (cm)	0 - 575	0- 600	0 - 625	0 - 550	0 - 350	0-675	0-575																																					
Jaune (cm)	575 -725	600-775	625-750	550 - 700	350 - 450	675-775	575-700																																					
Orange (cm)	725-800	775-900	750 -850	700 - 800	450 - 525	775 - 850	700- 800																																					
Rouge (cm)	800 et +	900 et +	850 et +	800 et +	525 et +	850 et +	800 et +																																					

Type de risque	Indicateur de suivi	Seuil d'alerte	Fréquence	Responsable
		- Pré positionnement des stocks d'urgence Rouge : Risque élevé de catastrophe Actions à mener : - Poursuite de l'élaboration et de la diffusion des bulletins d'alerte ; - Renforcement de la sensibilisation des populations ; - Activation des clusters ; - Déplacement des populations des zones inondées et inondables		

5. Plan global de la préparation

Le tableau ci-dessous met en évidence les activités de réponse majeures ou critiques qui s'appliqueraient lors d'une réponse à chaque risque. Le tableau permet d'identifier les interventions sectorielles à mener et demandant l'élaboration de plan spécifiques. Il indique également le nombre maximal de population qui peut être exposée au risque et ce, selon la base de la population totale des espaces à risque

TYPE DE RISQUE	ZONE A RISQUE		POPULATION A RISQUE (DONNÉES DÉMOGRAPHIQUES)					BESOINS MULTI SECTORIELS PRIORITAIRES	BÉNÉFICIAIRES DE LA RÉPONSE	ACTIVITÉS DE RÉPONSE MULTISECTORIELLE (PREMIÈRES 3 SEMAINES – MAX 1 MOIS)
	Département	Commune	Homme (H)	Femme (F)	Total (H+F)	Fille (0-4 ans)	Garçon (0-4 ans)			
Inondations	Atacora	Ouassa Péhunco	52 648	51 699	104 347	10 825	11 202	- Abris (sites temporaires de relogement) - Soins de santé primaires - Vivres et non Vivres - WASH (eau hygiène et assainissement) - Moyens de transport	- Les populations affectées et sinistrées - Les familles déplacées - Les familles sinistrées - Assurer l'accueil	- Procéder à l'évaluation rapide des besoins - Assurer la mise en place de la logistique pour le déplacement et relogement des sinistrés - Procéder au dénombrement des sinistrés - Assurer la distribution de repas chauds
		Toucountouna	24 368	25 319	49 687	4 478	4 710			
		Tanguiéta	47 121	49 024	96 145	9 002	9 260			
		Cobly	44 701	47 123	91 824	9 224	9 766			
	Alibori	Boukoubé	52 035	53 884	105 919	9 873	10 373			
		Malanville	129 461	129 063	258 524	25 878	25 928			
		Karimama	51 775	50 891	102 666	10 559	10 599			

TYPE DE RISQUE	ZONE A RISQUE		POPULATION A RISQUE (DONNÉES DÉMOGRAPHIQUES)						BESOINS MULTI SECTORIELS PRIORITAIRES	BÉNÉFICIAIRES DE LA RÉPONSE	ACTIVITÉS DE RÉPONSE MULTISECTORIELLE (PREMIÈRES 3 SEMAINES – MAX 1 MOIS)
			Département	Commune	Homme (H)	Femme (F)	Total (H+F)	Fille (0- 4 ans)	Garçon (0-4 ans)		
				Banikoara	185519	184847	370366	36406	36881		- Assurer un approvisionnement en eau potable - Assurer l'accès aux soins de santé - Assurer la prise en charge psychologique - Fournir des articles non-alimentaires (kits de dignité, etc.) - Assurer la sécurité des personnes relouées - Assurer la mise en place de structures d'hygiène et d'assainissement
				Kandi	154003	153511	307514	31161	31421		
				Ségbana	70908	68078	138986	14783	15290		
	Borgou			Sinendé	62393	61947	124340	12954	13151		
				Tchaourou	211276	207900	419176	42685	43625		
				Pèrèrè	66380	66497	132877	15621	15707		
				Nikki	107922	106951	214873	23462	23277		
				Parakou	202685	198514	401199	30372	31754		
				Bembèrèkè	87366	84178	171544	16394	16648		
	Collines			Bantè	65398	67187	132585	11056	11433		
				Dassa-Zoumè	62398	65589	127987	10840	11043		
				Glazoué	79600	81717	161317	12347	13289		
				Ouessè	99026	95956	194982	15171	16637		
				Savalou	92005	95958	187963	16690	17185		
				Savè	53858	52622	106480	8267	8708		
	Zou			Ouinhi	42098	43549	85647	7236	7480		
				Zogbodomy	55582	57775	113357	10113	10026		
				Zagnanado	37717	39335	77052	6312	6321		
				Agbangnizoun	43680	46927	90607	7573	7584		
	Ouémé			Sèmè-kpodji	194506	196214	390720	33531	34795		
				Aguégués	34535	34253	68788	5856	6044		
				Adjohoun	46177	48866	95043	7964	8211		
				Bonou	30039	31926	61965	5134	5297		

TYPE DE RISQUE	ZONE À RISQUE		POPULATION À RISQUE (DONNÉES DÉMOGRAPHIQUES)							BESOINS MULTI SECTORIELS PRIORITAIRES	BÉNÉFICIAIRES DE LA RÉPONSE	ACTIVITÉS DE RÉPONSE MULTISECTORIELLE (PREMIÈRES 3 SEMAINES – MAX 1 MOIS)
	Département	Commune	Homme (H)	Femme (F)	Total (H+F)	Fille (0- 4 ans)	Garçon (0-4 ans)					
		Dangbo	65148	66708	131856	11657	12252					
	Plateau	Pobè	83488	88932	172420	14648	14873					
	Atlantique	Abomey Calavi	623865	625721	1 249 586	101614	107213					
		So ava	87351	84004	171335	16442	17212					
		Zè	71642	75317	146959	13475	13777					
	Littoral	Cotonou	324965	343688	668653	47758	50832					
	Mono	Grand-Popo	38169	39155	77324	5767	6089					
		Athiémé	37269	38589	75858	6122	6180					
		Lokossa	66480	68420	134900	10886	10930					
		Comè	50166	53166	103332	8033	8195					
	Couffo	Bopa	60548	63859	124407	10155	10290					
		Dogbo	62906	67569	130475	10078	10226					
	Donga	Bassila	108376	108060	216436	19181	20059					
		Djougou	185729	183296	369025	32779	34166					
		Ouaké	55670	55858	111528	8554	9395					
Choléra												
Epidémies (Choléra, Méningite et Lassa)	Atacora		507171	516220	1023391	99019	102116		Prise en charge sanitaire	Population affectée et à risque	Réunions de crise (coordination)	
	Alibori		672084	667564	1339648	135686	137176					
	Atlantique		1151985	1168659	2320644	195317	204352		Communication et engagement communautaire		Dispositif sécuritaire	
	Borgou		960294	943281	1903575	189591	193313				Circonscrire la zone à risque	
	Donga		396709	393479	790188	67725	71235		Eau potable		Prise en charge sanitaire	
	Littoral		324965	343688	668653	47758	50832					

TYPE DE RISQUE	ZONE À RISQUE		POPULATION À RISQUE (DONNÉES DÉMOGRAPHIQUES)							BESOINS MULTI SECTORIELS PRIORITAIRES	BÉNÉFICIAIRES DE LA RÉPONSE	ACTIVITÉS DE RÉPONSE MULTISECTORIELLE (PREMIÈRES 3 SEMAINES – MAX 1 MOIS)
			Département	Commune	Homme (H)	Femme (F)	Total (H+F)	Fille (0- 4 ans)	Garçon (0-4 ans)			
		Mono		316435	330242	647277	51481	52141				
	Ouémé		780125	807506	1587631	134485	141289			- Kits d'hygiène (savons, Aquatab, seaux, Dispositifs de lavage des mains...)	- Activation du cluster Wash (Eau, Assainissement, Hygiène)	
	Zou		550099	593229	1143328	96817	98399		- Assainissement (Motopompe, Latrines..)	- Communication de crise		
											- Mobilisation des ressources	- Assistance alimentaire
	Méningite											
	Atacora,		507171	516220	1023391	99019	102116			- Réunions de crise (coordination)		
	Alibori,		672084	667564	1339648	135686	137176			- Dispositif sécuritaire		
	Borgou		960294	943281	1903575	189591	193313			- Circonscrire la zone à risque		
	Collines		452285	459029	911314	74371	78295			- Prise en charge		
	Donga		396709	393479	790188	67725	71235			- Campagne vaccinale		
										- Communication de crise		
Lassa											- Mobilisation des ressources	
	Atacora		507171	516220	1023391	99019	102116			- Réunions de crise (coordination)		
	Alibori		672084	667564	1339648	135686	137176			- Dispositif sécuritaire		
	Borgou		960294	943281	1903575	189591	193313			- Circonscrire la zone à risque		
	Donga		396709	393479	790188	67725	71235			- Prise en charge sanitaire (CTE...)		
	Collines		452285	459029	911314	74371	78295			- Communication de crise		
	Littoral		324965	343688	668653	47758	50832			- Mobilisation des ressources		

TYPE DE RISQUE	ZONE À RISQUE		POPULATION À RISQUE (DONNÉES DÉMOGRAPHIQUES)							BESOINS MULTI SECTORIELS PRIORITAIRES	BÉNÉFICIAIRES DE LA RÉPONSE	ACTIVITÉS DE RÉPONSE MULTISECTORIELLE (PREMIÈRES 3 SEMAINES – MAX 1 MOIS)
	Département	Commune	Homme (H)	Femme (F)	Total (H+F)	Fille (0-4 ans)	Garçon (0-4 ans)					
Conflits armés, instabilité et troubles								- Kits de dignité Assistance alimentaire		- Assistance alimentaire (plats chauds pour les malades isolées et vivre pour les populations à risque) Distribution des kits de dignité		
	Atacora		Matéri	71811	74569	146380	13862	14202		- Abris, - Santé y compris Santé de la Reproduction - Education - Protection - Wash - Sécurité alimentaire et moyens de subsistance - Nutrition - Activités de cohésion sociale (sensibilisation) - NFI (Articles ménagers essentiels)	- Pop déplacée interne - Demandeurs d’asile et réfugiés Ménages / communautés hôtes	• Création des espace amis d’enfants - cash ; articles ménager essentiels ; - kits de dignité/ wash - kits d’accouchement - kits de prise en charge du viol - vivres - kits abris • distribution des médicaments essentiels • mis à disposition d’une clinique mobile • activités sur la routine educative • redynamisation des mécanismes de protection (enregistrement, identification des personnes ayant des besoins spécifiques ; référencement ;
			Tanguiéta (Tanougou et Tanguieta centre; Taiakou)	24194	25285	49478						
			Natitingou (Tchounmi Tchounmi; Perma;)	10499	10480	20979						
			Cobly (centre; Tapoga ; Datori ;)	24730	26104	50834						
			Boukombé (Korontière; Dipoli; Tapota; Manta)	21791	22206	44437						
			Kérou (centre-ville, Firou; Kaoubagou ; Konkombri; Tigounou ; Sokoungou ; Madina)	38052	38438	76490						
			Toucountouna(Koarfa)	6515	6661	13176						
			Pehunco (Pehunco-Centre; Tobre; Gnemasson)	39147	39070	78217						
			Kouandé (Oroukayo ; Fô-tance ; Guilimaro)	28861	29093	57954						
			Alibori	Karimama	51775	50891	102666	10559	10599			

Santé et Nutrition						Actions inter-sectorielles: Fourniture des méthodes contraceptives avec UNFPA ; Intégration avec les réponses WASH, nutrition, protection et éducation UNICEF; Intégration avec la réponse du Ministère de la santé Epidémies, Choléra Lassa : 1°) Assurer la prise en charge des maladies, 2°) S'assurer de la disponibilité des structures de prise en charge adéquates, 3°) S'assurer de la disponibilité des directives de prise en charge, 4°) assurer la surveillance épidémiologique, 5°) Assurer la communication avec les malades et leurs familles pour les mesures d'hygiène). Actions intersectorielles : Surveillance épidémiologie avec l'OMS 1.2. Intégration avec la réponse WASH et Protection de l'UNICEF 1.3. Intégration avec la réponse du Ministère de la santé.					
	OMS co lead	70 843 (inondations),	Activités clés: Assurer l'accessibilité des services de nutrition (mise en place des points de service)	Intrants nutritionnels comprenant des cartons d'Aliment Thérapeutique Prêt à l'Emploi (ATPE) pour enfants, cartons de							

		2 775 (crises sécuritaires), 23 125 (Epidémie (choléra et Lassa) /pandémie	- Fourniture des intrants (intrants nutritionnels, médicaments etc.) - Dépistage et prise en charge spécifique des enfants souffrant de malnutrition aiguë sévère - Mise en œuvre de l'ANJE en Urgence. Actions intersectorielles : 1) Prise en charge psychosociale des enfants souffrant de malnutrition aiguë et aux mères/accompagnantes pour assurer l'alimentation adéquate du nourrisson et du jeune enfant. 2) Cartographie des acteurs intervenant dans les zones touchées par la crise ; coordination des rôles et des responsabilités avec les autres secteurs ; Communication. Activités clés : Assurer l'accessibilité des services de nutrition (mise en place des points de service) - Fourniture des intrants (intrants nutritionnels, médicaments etc.) - Dépistage et prise en charge spécifique des enfants souffrant de malnutrition aiguë sévère - Mise en œuvre de l'ANJE en Urgence. Actions intersectorielles : 1) Prise en charge psychosociale des enfants souffrant de malnutrition aiguë et aux mères/accompagnantes pour	lait thérapeutique F-75 et 15 F-100 pour enfants, balances, paquets de MUAC. Intrants nutritionnels comprenant des cartons d'Aliment Thérapeutique Prêt à l'Emploi (ATPE) pour enfants, cartons de lait thérapeutique F-75 et 15 F-100 pour enfants, balances, paquets de MUAC. Intrants nutritionnels comprenant des cartons d'Aliment Thérapeutique Prêt à l'Emploi (ATPE) pour enfants, cartons de lait thérapeutique F-75 et 15 F-100 pour enfants, balances, paquets de MUAC.	UNICEF, OMS, Ministère de la Santé, ANSSP, SP CAN, etc	1 771 065	885 000	886 065
--	--	--	---	---	---	-----------	---------	---------

																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																					</
--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	----

Abris	Cadre de vie Colead UNHCR/CICR Colead							
Protection	Ministère des affaires sociales (M. Yerou) Lead UNHCR/UNFPA Colead	114 880 (inondations) 3 600 (crises sécuritaires), 45 000 (Epidemie (choléraet Lassa) /pandémie	- mettre à en place des espaces amis d'enfants et/ou d'accueil pour les enfants s'appuyant sur la communauté - Sensibiliser les communautés contre les violences contre les enfants et basées sur le genre en situation d'urgence, distribuer des articles ménagers essentiels ; - identifier, enregistrer, vérifier et faire le suivi des enfants affectés, abandonnés, non-accompagnés et/ou séparés ; - distribuer des articles ménagers essentiels ; - assurer un soutien psychosocial aux enfants touchés par la situation d'urgence - mettre à en place des espaces amis d'enfants et/ou d'accueil pour les enfants s'appuyant sur la communauté ; - sensibiliser les communautés contre les violences contre les enfants et basées sur le genre en situation d'urgence ; - établir les mécanismes de surveillance et de communication au sujet de violations graves (VBG, abus sexuels, autres) - référencer les cas spécifiques ; - mettre à en place des espaces amis d'enfants et/ou d'accueil pour les enfants s'appuyant sur la communauté ; - sensibiliser les communautés contre les violences contre les enfants et basées sur le genre en situation d'urgence	Kits composés d'articles ménagers essentiels pour répondre aux besoins des nouveaux PDI, lits, couvertures, etc.	EDUCO, Centre de Promotion sociale (CPS)/Direction départementale des Affaires sociales et de la Microfinance (DDASM), DEDRAS, Havre de paix, Association des femmes.			

Sécurité Alimentaire	Ministère de l'agriculture PAM/FAO colead									
						Assurer la survie par des opérations de transfert monétaire				

7. Mécanisme de Coordination du suivi et réponse des catastrophes

Le mécanisme de coordination et du suivi des interventions durant la crise se subdivise en 3 parties :

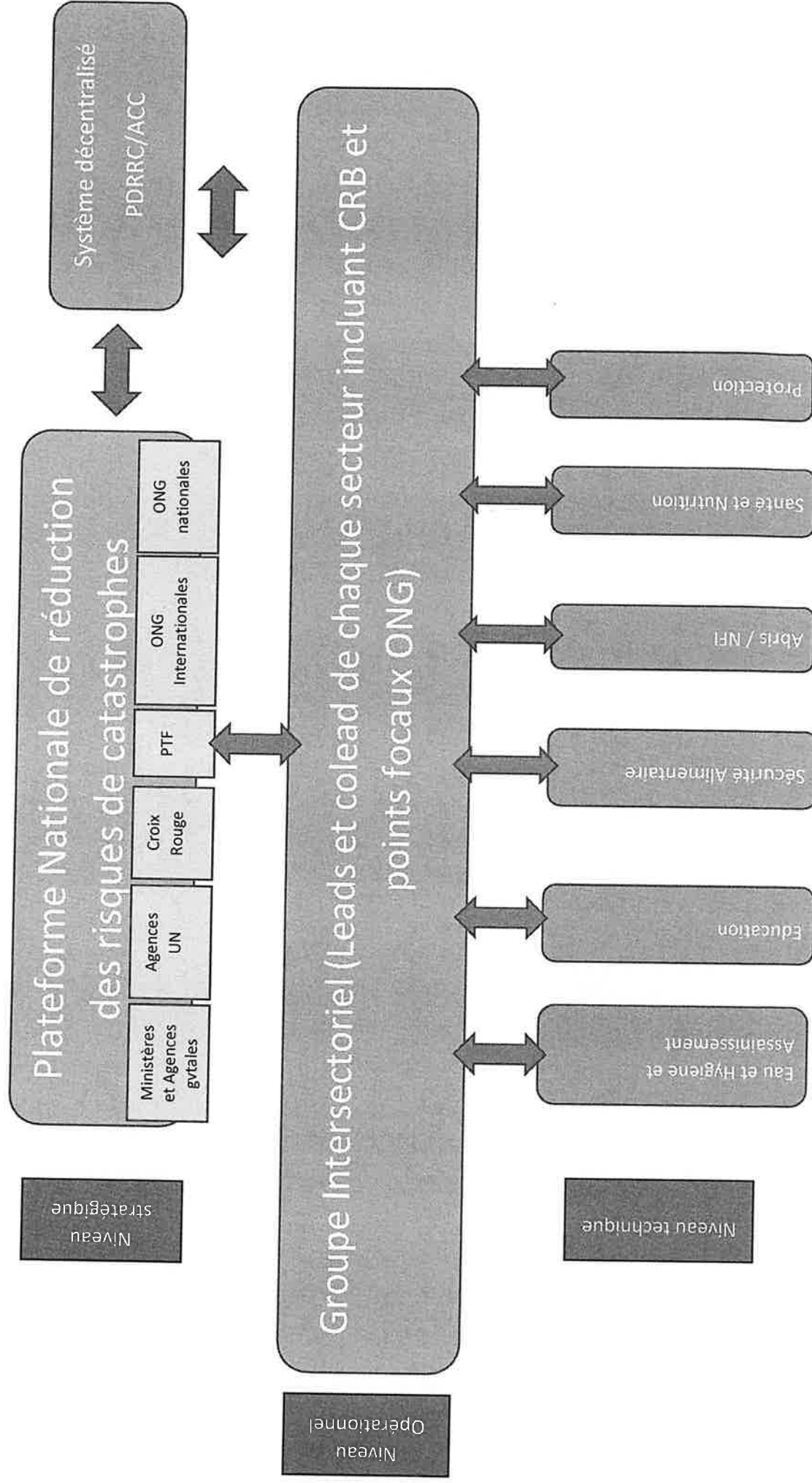
- le niveau stratégique comprend, au terme du décret n° 2011-834 du 30 décembre 2011 portant création, composition, attributions, organisation et fonctionnement de la plateforme nationale de réduction des risques de catastrophe, les acteurs de la plateforme au niveau national à savoir tous les autres ministres, les représentants des institutions de l'Etat impliquées dans la gestion des situations d'urgence, les préfets, les représentants des agences du Système des Nations unies, des partenaires au développement, de l'ANCB, de la CRB, des associations et organisations non gouvernementales à vocation humanitaire ;
- le niveau opérationnel comprend le groupe intersectoriel (leads et coleads de chaque secteur incluant CRB et points focaux ONG) qui travaillent sous la coordination de l'ANPC et sur la base des compte rendus fournis par le niveau technique ;
- le niveau technique est composé des techniciens de chaque secteur qui travaillent afin de fournir au niveau opérationnel les informations et les matières dont il a besoin.

Lorsque le Plan de contingence national est activé, il est mis en place, sous la direction du ministre chargé de la Sécurité publique, un poste de commandement fixe au ministère en charge de la Sécurité publique. Le Directeur général de l'ANPC assiste le ministre dans ses fonctions de direction des opérations de secours et d'assistance humanitaire.

Suivant la nature de l'aléa, un poste de commandement opérationnel est mis en place sur le terrain sous la direction du groupe sectoriel approprié et dans la localité la plus adaptée, pour faciliter et coordonner les interventions des différents groupes sectoriels.



Plan de coordination du suivi et réponse des catastrophes



8. Plan ORSEC en lien avec tous les différents niveaux

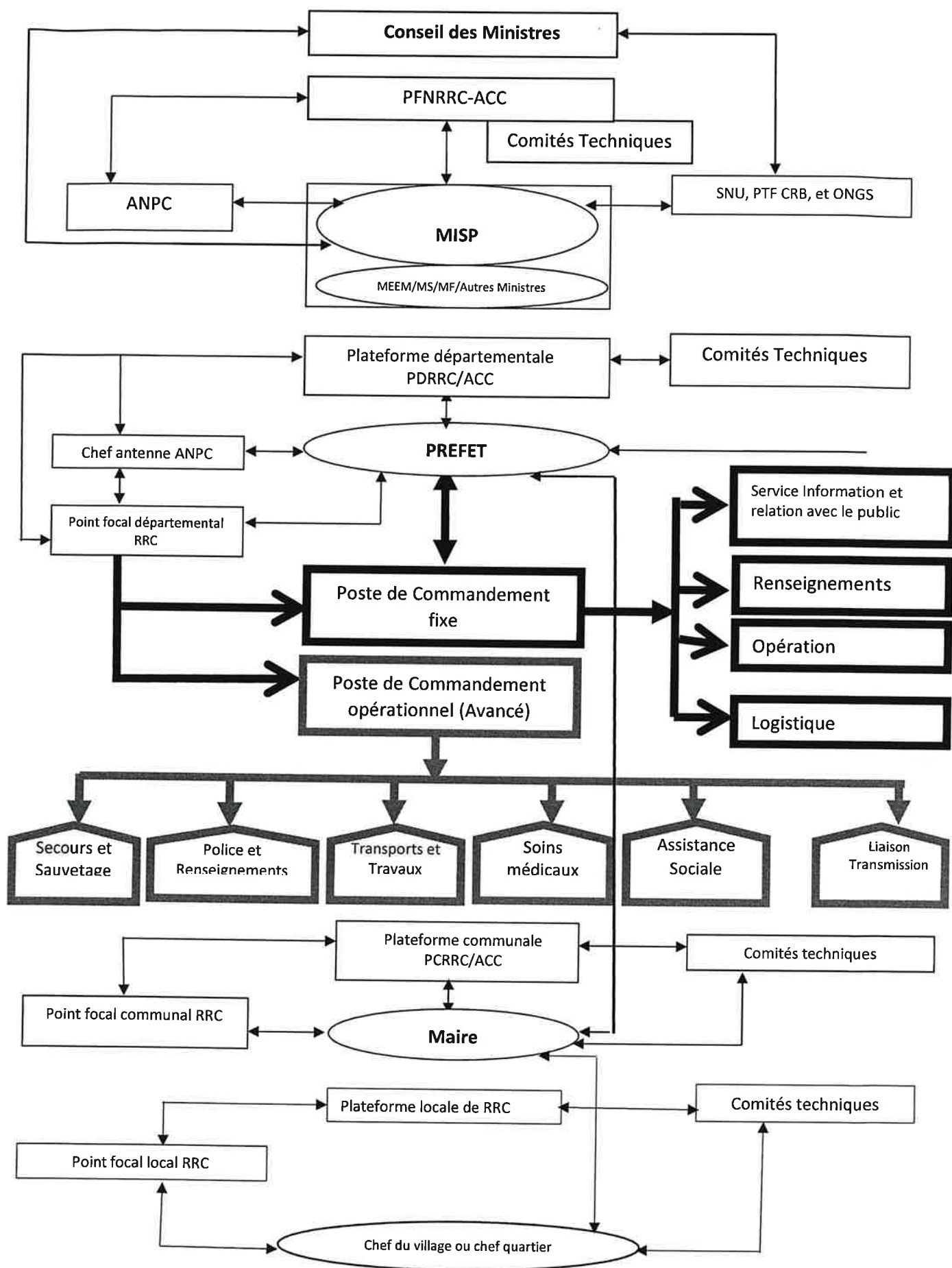
La coordination est le système qui montre les relations fonctionnelles qui doivent exister entre les différentes institutions nationales, départementales et communales. C'est un mécanisme qui permet de faire ressortir l'articulation entre le dispositif national de gestion des crises et catastrophes, le Plan de Contingence National (PCN), le Plan ORSEC au niveau national, le Plan ORSEC au niveau départemental et le Plan de Contingence Communal (PCC).

En situation de crise, le Plan de Contingence Communal est activé par le Maire pour répondre aux situations d'urgences au niveau de la Commune. Quand la situation dépasse la capacité de la Commune et que la situation est en phase de passer de la crise à la catastrophe, le maire rend compte au Préfet qui apprécie la situation et qui peut déclencher le plan ORSEC après avis du ministre chargé de la Sécurité publique.

Lorsque le ministre chargé de la Sécurité publique est saisi, il apprécie la situation et selon les indicateurs atteints et la nature de l'aléa, il active le présent PCN ou il saisit le ministre de la santé pour activer le plan national multirisque des opérations de réponse aux urgences sanitaires.

Selon les informations qui lui sont parvenues, le ministre chargé de la Sécurité publique peut aussi déclencher le Plan ORSEC au niveau national ou faire déclencher le plan ORSEC départemental.





9. Procédures de mise en œuvre du plan – étapes de réponse rapide coordonnée

Dans cette section, sont identifiées les actions à mener dans les premières heures de déclaration d'une urgence. La section clarifie également la chaîne de responsabilités afin qu'une réponse multisectorielle soit lancée.

PREMIERES 24 HEURES			
N°	ACTIVITES	OBJECTIF	RESPONSABLE
1	Déclaration de l'urgence (alerte nationale)	Mobiliser les acteurs de l'urgence	- MISP - MS
2	Décision sur l'activation du plan de contingence	Lancer la coordination inter-agence	- MISP - MS
3	Convoquer une réunion du niveau stratégique	1. Partage d'information. 2. Prise de décision : - activation d'une cellule de crise ou pas - déploiement d'une mission d'évaluation rapide - activation des secteurs de l'urgence	- MISP - MS
4	Déployer une équipe multisectorielle d'évaluation rapide des besoins	Faire un état des lieux initial sur l'étendue des dégâts, la population affectée et les besoins initiaux (collecte données primaires)	- ANPC en lead, avec l'appui des secteurs - ANSSP
5	Préparer un aperçu des stocks de contingence	Présenter un aperçu des stocks disponibles utilisables dans l'immédiat	- ANPC en lead, avec l'appui des secteurs - ANSSP
6	Lancer les premiers secours	Porter les premiers secours (vivres, NFI, eau, médicaments) avec les stocks existants	- ANPC - ANSSP
7	Elaborer un premier rapport de situation	Compiler informations secondaires disponibles et dresser un premier aperçu de l'urgence Circuler au niveau décisionnel et l'ensemble des partenaires humanitaires	- ANPC en lead, avec l'appui des secteurs - ANSSP

PREMIERES 48 HEURES

N°	ACTIVITES	OBJECTIF	RESPONSABLE
8	Mobiliser les fonds d'urgence	- Epuiser les sources de financement disponibles - Identifier les ressources disponibles et les gaps	- MEF (COS-FONCAT) - MISP - MS
9	Convoquer la deuxième réunion du niveau stratégique	1. Partage d'information 2. Prise de décision : - déterminer les secteurs/interventions prioritaires - élaboration d'un appel au financement	- MISP - MS
10	Convoquer les réunions sectorielles	1. Mobiliser les partenaires techniques 2. Analyse des besoins sectoriels et identification des lacunes 3. Déterminer les capacités de réponse	- ANPC - ANSSP
11	Elaborer le deuxième rapport de situation	Compiler informations secondaires disponibles, renforcer avec données primaires de l'évaluation si possible.	- ANPC en lead, avec l'appui des secteurs - ANSSP
12	Activer la stratégie de communication	Développer les messages clés/plaidoyer sur la crise.	- ANPC - ANSSP
13	Evaluer la situation sécuritaire	1. Analyse de la situation sécuritaire pour les staffs humanitaires ; 2. Développer des recommandations	- DGPR

PREMIERES 2 SEMAINES

N°	ACTIVITES	OBJECTIF	RESPONSABLE
14	Présenter au PNRRC les résultats de l'évaluation rapide des besoins (dans le cas où la mission a été finalisée dans les 48h)	Confirmer l'étendue de la crise	- ANPC - ANSSP
15	Déployer les missions d'évaluation des besoins sectorielles	1. Raffiner l'analyse des besoins sectoriels. 2. Déterminer l'ampleur exacte de l'impact sur la population affectée et les besoins en assistance.	- ANPC en lead, avec l'appui des secteurs - ANSSP
16	Assurer le suivi de la réponse, circuler des rapports de situation généraux et sectoriels (déterminer la fréquence)	Assurer le partage d'informations sur les opérations en cours, besoins et lacunes.	- ANPC - ANSSP
17	Organiser des briefings médias et avec les bailleurs de fonds	Partager informations et messages de plaidoyer avec médias et bailleurs de fonds.	- ANPC en lead, avec l'appui des secteurs - ANSSP

Rapports minimums à produire dans les 14 jours suivant une situation d'urgence

Quatre produits principaux sont élaborés au cours des deux premières semaines d'une situation d'urgence. Les quatre se complètent et ont pour but de garantir que des informations régulières et à jour sont mises à la disposition des décideurs en temps utile. Pour plus d'informations, veuillez consulter les conseils/modèles pour chacun des 4 rapports.

1. Flash Update

Un Flash Update est un bref e-mail ou mémo publié dans les deux heures suivant un événement soudain dont l'impact et l'ampleur ne sont pas encore connus. Il est utilisé pour fournir rapidement les faits principaux de l'événement et la réponse qui peut être en cours par le gouvernement local et les partenaires humanitaires. Un Flash Update peut conduire à la production d'un rapport de situation si la situation mérite une réponse prolongée de la part de la communauté humanitaire. Si un rapport de situation est produit, la mise à jour flash cesse d'être produite et le rapport de situation devient la principale source d'information.

Bénin : Type d'urgence

Flash update N. XX

Date

Ce rapport est produit par XXXX en collaboration avec les partenaires humanitaires, il couvre la période de XXX à XXX

CONTEXTE DE L'URGENCE

Présentation de l'événement survenu afin de lancer l'alerte

SITUATION HUMANITAIRE

Décrire brièvement les possibles besoins humanitaires afin d'appeler à la mobilisation

2. Situation Report (SitRep)

Le rapport de situation est un document opérationnel concis destiné à soutenir la coordination de la réponse humanitaire dans une crise aiguë. Il doit fournir une mise à jour des besoins actuels, de la réponse et des lacunes dans une urgence donnée. Un rapport de situation doit être publié principalement pendant la phase aiguë d'une urgence (urgence complexe ou catastrophe naturelle), c'est-à-dire au début d'une nouvelle crise ou lors de la détérioration d'une urgence en cours. La publication d'un rapport de situation doit être basée sur certains éléments déclencheurs définis par le pays, par exemple le nombre de personnes touchées par rapport à la population totale d'une zone, le nombre de morts ou de blessés.

Ce rapport est produit par XXXX en collaboration avec les partenaires humanitaires, il couvre la période de XXX à XXX

Bénin : Type d'urgence

Rapport de situation N. XX

Date

ELEMENTS CLÉS

Insérer carte de la zone affectée

[Intégrer ici le 4 ou 5 bullet points signalant les enjeux clés de la crise.]

- Lorem ipsum dolor sit amet, consectetur adipiscing elit, sed do eiusmod tempor incididunt ut labore et dolore magna.



- Lorem ipsum dolor sit amet, consectetur adipisicing elit, sed do eiusmod tempor incididunt ut labore et dolore magna.
- Lorem ipsum dolor sit amet, consectetur adipisicing elit, sed do eiusmod tempor incididunt ut labore et dolore magna.

Intégrer la carte des zones affectées

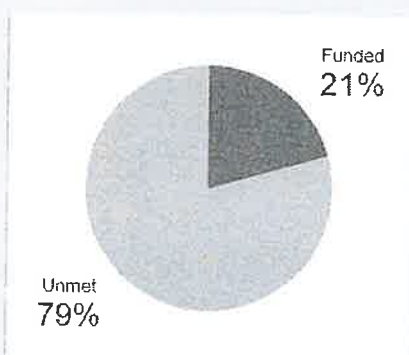
CONTEXTE

Décrire le contexte humanitaire de la crise, citant les populations affectées et leurs besoins

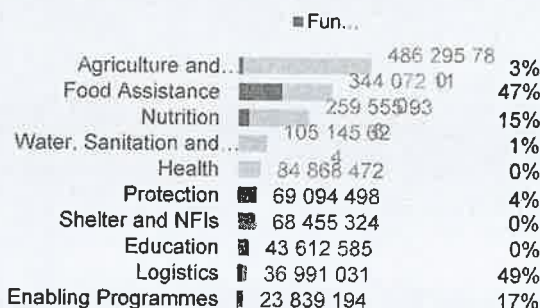
FINANCEMENT DE LA CRISE

Country name Consolidated Appeal 2012

US\$1 billion requested



Financement par secteur (in million US\$)



ETAT DE LA REPONSE (SECTEUR PAR SECTEUR)



Coordination des camps

Besoins :

- [XXX]

Chiffre clé

Response:

-
- Xxx

Gaps & Contrainte:

- Xxx

INFORMATIONS SUR LA COORDINATION

[XXXX]

3. Assessment Report

Le rapport d'évaluation doit être produit dans les deux semaines suivant la catastrophe afin de permettre une planification approfondie de l'intervention et la révision des appels, le cas échéant.

10. Table des matières

Sommaire	2
1. Introduction et objectifs	3
1.1. Contexte et justification	3
1.2. Objectifs	4
2. Définition du profil de risques	4
3. Profils des aléas.....	7
4. Matrice de Monitoring des risques.....	8
5. Plan global de la préparation.....	11
6. Plan sectoriel potentiel de réponse et besoins de financement.....	16
7. Mécanisme de Coordination du suivi et réponse des catastrophes	23
8. Plan orsec en lien avec tous les différents niveaux	25
9. Procédures de mise en œuvre du plan – étapes de réponse rapide coordonnée	27
10. Annexes.....	Erreur ! Signet non défini.
11. Table des matières.....	32

